

## Glossaire d'assurances sociales

Volume 33, Number 3, 1965

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1103553ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1103553ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (print)

2817-3465 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

(1965). Glossaire d'assurances sociales. *Assurances*, 33(3), 207–224.

<https://doi.org/10.7202/1103553ar>

Article abstract

Le comité d'étude des termes de médecine a préparé un vocabulaire d'assurances sociales. C'est avec plaisir que nous le reproduisons ici avec son autorisation. Le travail nous paraît intéressant parce qu'il nous fait pénétrer dans un domaine de plus en plus mêlé à notre vie de tous les jours et, surtout, parce qu'il a été fait, nous semble-t-il, avec une grande conscience professionnelle. Le comité ne s'est pas contenté de préparer le texte. Il l'a soumis à l'examen de la commission consultative de l'Office de la langue française. Aussi est-ce un produit de qualité qu'il présente aujourd'hui. Le lecteur en jugera.

Le travail est en deux parties. D'abord, une étude de vocabulaire, qui établit le sens des termes employés, puis un lexique anglais-français. Il y a là une initiative excellente. Elle indique une fois de plus combien la langue reste vivante au Canada français et quelles réactions intéressantes elle suscite dans les milieux où l'on comprend que, pour parler d'un sujet, il faut d'abord s'entendre sur le sens des mots. S'il en est un où la chose s'imposait, c'est bien dans ce domaine des assurances sociales qui prennent dans notre vie une importance capitale, avec une législation qui atteint chacun de nous. A.

# Glossaire d'assurances sociales

*Le comité d'étude des termes de médecine a préparé un vocabulaire d'assurances sociales. C'est avec plaisir que nous le reproduisons ici avec son autorisation. Le travail nous paraît intéressant parce qu'il nous fait pénétrer dans un domaine de plus en plus mêlé à notre vie de tous les jours et, surtout, parce qu'il a été fait, nous semble-t-il, avec une grande conscience professionnelle. Le comité ne s'est pas contenté de préparer le texte. Il l'a soumis à l'examen de la commission consultative de l'Office de la langue française. Aussi est-ce un produit de qualité qu'il présente aujourd'hui. Le lecteur en jugera.*

207

*Le travail est en deux parties. D'abord, une étude de vocabulaire, qui établit le sens des termes employés, puis un lexique anglais-français. Il y a là une initiative excellente. Elle indique une fois de plus combien la langue reste vivante au Canada français et quelles réactions intéressantes elle suscite dans les milieux où l'on comprend que, pour parler d'un sujet, il faut d'abord s'entendre sur le sens des mots. S'il en est un où la chose s'imposait, c'est bien dans ce domaine des assurances sociales qui prennent dans notre vie une importance capitale, avec une législation qui atteint chacun de nous. A.*



## **Accord préalable**

Accord donné par l'organisme assureur et que l'assuré doit obtenir au préalable pour bénéficier de certaines prestations (prothèse dentaire, cure thermale, etc.) Voir demande.

Synonyme: entente préalable.

## **Activité abusive (du médecin)**

Multiplication par un médecin d'actes médicaux dans le dessein de recevoir de l'organisme assureur des honoraires non justifiés.

## **Aide médicale**

C'est, en France, dans le cadre de l'Aide sociale, une loi d'assistance qui permet aux collectivités publiques d'aider temporairement toutes les personnes se trouvant dans l'impossibilité de faire face aux dépenses médicales ou pharmaceutiques que nécessite leur état.

On a dit jadis: assistance médicale gratuite.

**Agréé (établissement)**

Établissement, public ou privé, reconnu par l'organisme assureur.

**Allocation**

Sommes allouées périodiquement pendant le temps que dure une dépense ou une charge: allocations familiales, allocations d'allaitement, allocations de vieillesse.

**Allocation de vieillesse**

208

Dans un régime général, somme versée à ceux qui n'ont pas droit à une pension ou à une rente. Dans les régimes spéciaux, on l'emploie comme équivalent de pension.

**Allocataire**

Celui qui reçoit une allocation.

**Adhérent**

Celui qui accepte volontairement de participer à un régime d'assurance.

**Affilié**

Personne inscrite aux assurances sociales.

**Assujetti**

Personne tenue par la loi de s'affilier aux assurances sociales.

**Assujettissement**

Action d'assujettir aux assurances sociales. État de l'assujetti.

**Assurance**

Contrat par lequel un assureur garantit à l'assuré, moyennant une prime ou une cotisation, le paiement d'une somme convenue, en cas de réalisation d'un risque déterminé.

**Assurance à cotisations**

Mode d'assurance par lequel l'assuré contribue à la réparation des dommages éprouvés par ses coassurés en fournissant une quote-part appelée cotisation, proportionnelle à la valeur de l'objet qu'il a fait assurer. En réalité, la cotisation est presque toujours fixée annuellement. Elle est fixée forfaitairement dans certains cas.

Les assurances mutuelles et les assurances sociales sont des assurances à cotisations. Par opposition, l'assurance à primes.

## **Assurance à primes**

Mode d'assurance par lequel l'assureur stipule, pour prix du risque qu'il prend à sa charge, une somme fixe et à forfait, que l'assuré s'engage à lui payer, quoi qu'il arrive. Cette somme, qui est le coût de l'assurance, s'appelle prime.

## **Assurance facultative**

Voir assurance volontaire.

## **Assurance-hospitalisation**

Assurance qui garantit le paiement des frais d'hospitalisation.

209

## **Assurance-invalidité**

Assurance qui garantit une pension à l'assuré qui ne peut travailler à cause d'une maladie ou d'un accident.

## **Assurance-décès**

Assurance qui garantit aux ayants droit de l'assuré le versement d'un capital après le décès de celui-ci.

## **Assurance-maladie**

Assurance qui garantit l'assuré et sa famille contre toutes les affections ou contre un certain nombre d'entre elles, selon le cas. — Le jour où il existera une assurance d'État, à laquelle tous les citoyens seront tenus de s'affilier et qui couvrira tous les risques et, en outre, prévoira des mesures pour assurer la restauration et la conservation de la santé, on pourra parler d'assurance-maladie obligatoire.\*

## **Assurance-maternité**

Assurance qui garantit le paiement des frais occasionnés par la grossesse, l'accouchement ou ses suites et qui assure le plus souvent une indemnité de repos à la mère.

## **Assurance privée**

Assurance qui est offerte par un organisme privé.

## **Assurance obligatoire**

Assurance qu'une législation d'État impose à tous les citoyens ou à certaines catégories de citoyens (par opposition à assurance libre).

---

\* L'expression assurance-~~santé~~ est à proscrire, puisqu'elle n'est pas conforme à l'usage du monde francophone.

**Assurance-vieillesse**

Assurance qui garantit une pension à partir d'un âge déterminé.

**Assurance volontaire**

Assurance qui fait l'objet d'une législation d'État, mais à laquelle les citoyens sont libres d'adhérer.

Synonyme: assurance facultative.

**Assurances sociales**

210

Assurances qui ont pour objet de protéger le travailleur ou sa famille en cas de maladie, de maternité, d'invalidité, de vieillesse ou de décès et qui font l'objet d'une législation d'État. — La notion traditionnelle d'assurance perd de son importance au profit de celle de solidarité et d'obligation.

**Assuré**

Celui qui est garanti par un contrat d'assurance.

**Assuré cotisant**

Celui qui paie une cotisation. (Voir cotisant).

**Assuré indigent**

Assuré qui ne peut payer la cotisation ou la prime selon le cas, parce qu'il est sans ressources.

**Avantage**

En général, ce qui s'ajoute au salaire de base, sous forme de salaire indirect et qui augmente le revenu. On parlera d'avantages en nature: nourriture, logement; d'avantages en espèces: indemnités, primes, gratifications; d'avantages sociaux, d'avantages-maladie, d'avantages-invalidité, d'avantages-maternité, d'avantages-vieillesse. Toute pension, rente ou allocation accordée au titre d'une assurance sociale constitue un avantage.

**Ayant droit**

Celui qui, en vertu d'un lien de parenté ou autre, a droit aux mêmes prestations que l'assuré.

Au pluriel: ayants droit.

**Bénéfice**

Dans la terminologie des assurances sociales, action pour l'assuré de bénéficier et non le résultat de cette action. C'est fautivement que,

sous l'influence de l'anglais, on emploie ce mot au pluriel pour prestations, indemnités, allocations. Exemples: Les ayants droit conservent le bénéfice des prestations de l'assurance-maladie.

### **Bénéficiaire**

Celui qui recueille le bénéfice d'une assurance.

### **Bonification**

Augmentation de l'avantage dont bénéficie un assuré social qui satisfait à certaines conditions. S'emploie particulièrement pour désigner l'augmentation de pension dont bénéficie celui ou celle qui a élevé un certain nombre d'enfants.

211

### **Bulletin d'information**

Feuille sur laquelle le médecin doit justifier les actes médicaux non prévus par la nomenclature officielle.

### **Caisse**

En France, organisme public ou privé qui assure la gestion des assurances sociales. Exemples: Caisses primaires, caisses régionales, (la) caisse nationale de sécurité sociale.

### **Carte d'immatriculation**

Pièce portant un numéro matricule et attestant que le titulaire est affilié aux assurances sociales.

### **Classe**

À l'intérieur d'un régime d'assurance sociale, volontaire ou obligatoire, catégorie où les assurés sont rangés d'après leur salaire ou la cotisation qu'ils consentent à verser.

### **Conditions d'attribution**

Conditions que doit remplir l'assuré social pour pouvoir bénéficier des prestations d'une assurance sociale: versement de la cotisation, nombre de mois de travail, nationalité, etc.

Synonyme: conditions à remplir.

### **Conjoint à charge**

L'époux ou l'épouse dont les ressources personnelles sont inférieures à un maximum fixé.

**Code de la sécurité sociale**

Codification des textes législatifs et réglementaires relatifs à la sécurité sociale.

**Consommation abusive**

Usage injustifié des soins médicaux par un assuré.

**Consommation médicale**

212 L'utilisation par les citoyens de l'ensemble des soins mis à leur disposition : hospitalisation, produits pharmaceutiques, soins chirurgicaux et dentaires, soins médicaux, etc.

**Convention**

Contrat intervenu entre un organisme assureur et les médecins au sujet des prestations en nature à fournir à l'assuré.

**Convention collective**

Adhésion d'un groupe de médecins à une convention.

**Convention individuelle**

Adhésion individuelle des médecins à une convention.

**Conventionné (médecin)**

Le médecin qui adhère à une convention. Conventionné ne s'emploie pas comme substantif.

**Conventionnel**

Qui résulte d'une convention : système conventionnel, régime conventionnel.

**Contentieux général (de la sécurité sociale)**

Service chargé de régler les différends auxquels donne lieu l'application de la législation et de la réglementation d'assurance sociale.

**Contentieux médical**

Service chargé de régler par l'expertise les contestations relatives à l'état du malade, à l'invalidité, à l'inaptitude au travail.

**Contentieux du contrôle technique**

Service chargé de réprimer les fraudes, les fautes, les abus intéressant l'exercice de la profession relevés contre des médecins, chirurgiens-dentistes, pharmaciens et auxiliaires médicaux.

**Contrôle médical**

Organisme ou bureau formé de médecins-conseils, qui a pour fonction de vérifier si, du point de vue médical, les demandes des assurés sont justifiées.

**Cotisant**

Celui qui verse une cotisation.

**Cotisation**

Quote-part versée par l'assuré à une caisse et calculée en fonction du salaire ou, dans certains cas, fixée forfaitairement (cotisation forfaitaire).

**213****Cotisation cadastrale**

Cotisation qui est fixée d'après l'évaluation de la propriété.

**Cotisation forfaitaire**

Cotisation qui est fixée d'avance et reste invariable.

**Cotisation obligatoire**

Cotisation que l'assuré obligatoire est tenu de verser.

**Cotisation volontaire**

Cotisation que verse l'assuré volontaire.

**Cotiser**

Verbe transitif: fixer la quote-part à verser par quelqu'un. Verbe intransitif: verser sa cotisation.

**Couvert**

Qui bénéficie d'une garantie. Qui fait l'objet d'une garantie.

**Couverture**

Extension de la garantie. Ce sur quoi elle porte.

**Couvrir les risques**

Garantir.

**Cumul**

Le fait pour une personne de bénéficier simultanément et à des titres différents de plusieurs allocations.



## **Déclaration**

Action d'adresser un avis par lequel l'assuré ou le médecin déclare l'existence d'une situation qui peut donner droit à des avantages sociaux. Exemples: déclaration d'arrêt de travail, déclaration de grossesse.

## **Délai de carence**

Premiers jours d'une période d'interruption du travail résultant d'une maladie ou d'un accident, pendant lesquels l'assuré n'a pas droit à l'indemnité.

214

## **Demande**

Requête en vue d'obtenir quelque chose. Exemples: demande d'admission à une assurance, demande d'adhésion, demande d'entente préalable, demande de prestations.

## **Dépassement de tarifs d'honoraires**

Différence ou écart entre les honoraires exigés par le médecin et ceux qui sont établis par la convention.

Synonyme: dépassements d'honoraires.

## **Dispositions**

Ce qu'ordonne une loi ou un décret dans un régime d'assurance.

## **Économiquement faibles**

Ceux à qui leur revenu ne permet pas de verser le montant de la prime ou de la cotisation.

## **Entente préalable**

Voir accord préalable.

## **Entrée en jouissance**

Le fait de commencer à bénéficier d'une allocation ou de tout autre avantage.

## **Examen de santé**

Examen médical qui est demandé périodiquement par l'organisme assureur dans un but préventif.

## **Exonération de cotisation**

Dispense de versement de la cotisation en raison d'un revenu inférieur à un montant déterminé.

## **Feuille de maladie**

Imprimé que le médecin et le malade doivent remplir pour obtenir, suivant le cas, le paiement direct des honoraires (régime du tiers-payant) ou leur remboursement.

Synonyme: feuille de soins.

## **Formalités**

Marche à suivre pour bénéficier des avantages de l'assurance.

## **Formule**

Modèle qui contient les termes exprès dans lesquels une demande doit être faite.

215

## **Frais**

Dépenses occasionnées par la consommation médicale. Exemples: frais pharmaceutiques ou de pharmacie, frais d'appareillage et d'optique, frais d'hospitalisation, frais de séjour, frais de transport, frais de transport en ambulance, frais de déplacement, frais médicaux, frais d'accouchement, frais chirurgicaux, frais de grossesse, frais dentaires, frais funéraires.

## **Frais de séjour**

Tous les frais d'hospitalisation moins les frais médicaux.

## **Frais d'hospitalisation**

Ce que coûte l'hospitalisation: frais médicaux, frais de séjour.

## **Franchise**

Partie des pertes et des dommages non garantis par l'assureur. Montant des premiers dommages que l'assuré conserve à sa charge.

## **Garantie**

Obligation d'assurer à quelqu'un la jouissance d'une chose, d'un droit, ou de le protéger contre un dommage éventuel. Responsabilité résultant de cette obligation. Exemples: les garanties assurées par la sécurité sociale; le montant de la garantie.

## **Homologation**

Approbation donnant force exécutoire. Exemples: homologation d'une convention, homologation d'un tarif, homologation d'un diplôme. Ce terme s'applique à des choses et non à des personnes.

**Honoraires**

Rétribution versée aux personnes qui exercent des professions libérales.

**Immatriculation**

Action de donner un numéro matricule à un assuré en vue de l'identifier.

**Imprimé**

Toute feuille imprimée, qui est employée pour fins administratives.

216

**Indemnitaires**

Personne qui reçoit une indemnité.

**Indemnité**

Dédommagement pour une perte de salaire ou pour des frais. Exemples: indemnité de déplacement, indemnité journalière de maladie, indemnité de repas ou d'hôtel, indemnité de soins, indemnité journalière de maternité ou indemnité journalière de repos.

**Liquidation (d'une pension, d'une rente ou d'une allocation)**

Action de fixer définitivement le montant d'une pension, d'une rente ou d'une allocation, au moment où l'assuré fait sa demande.

**Médecin-conseil (autrefois médecin contrôleur)**

Médecin engagé par un organisme assureur pour procéder à l'examen des malades dans certains cas de maladie de longue durée ou de diagnostic douteux. Il a maintenant une double fonction, de là son nouveau titre de médecin-conseil. Outre qu'il continue de contrôler la durée des repos, les demandes inconsidérées de prestations, et de signaler les fraudes et les abus, il joue aussi le rôle de conseiller technique tant auprès de l'organisme assureur que de l'assuré et du médecin traitant qui ne peut connaître la réglementation en perpétuelle évolution.

**Médecin-expert**

Médecin appelé à donner son avis en cas de contestation par l'assuré d'une décision médicale de l'organisme assureur.

**Majoration**

Action d'augmenter le montant d'une pension en raison du degré d'incapacité de l'invalidé ou du nombre des personnes à charge.

## **Médecine libérale**

Médecine qui s'exerce dans le cadre de l'entente directe médecin-malade et conserve au médecin son caractère de travailleur indépendant.

## **Numerus clausus**

Limitation par un organisme assureur du nombre des praticiens participants, selon le nombre d'assurés.

Synonyme: contingentement.

## **Option**

Choix que peut faire l'assuré entre les différentes garanties offertes par un organisme assureur, et qu'on appelle improprement "plan".

217

## **Organisme assureur**

La compagnie d'assurance, la caisse de sécurité sociale, la mutuelle ou l'État, s'il s'agit d'un service étatisé, dans leur rôle de dispensateur d'assurances.

## **Organisme payeur**

Tiers qui paie les frais médicaux en totalité ou en partie au médecin, ou qui les rembourse au client.

## **Ouverture des droits**

Moment auquel prend naissance le droit de bénéficier des prestations. Exemple: L'immatriculation doit remonter à dix mois au moins pour ouvrir droit aux prestations de l'assurance-maternité.

## **Ouvrir droit**

Permettre, en remplissant certaines conditions, qu'une autre personne puisse exercer un droit. Exemple: Le médecin qui participe au régime de l'assurance-maladie ouvre droit aux prestations. Le titulaire d'une pension de vieillesse ouvre droit au capital-décès, s'il remplit certaines conditions.

## **Paiement à l'acte**

Mode de rémunération du médecin par lequel le client ou l'organisme assureur paie chacun des actes professionnels du médecin.

## **Pension**

Rente donnée annuellement à quelqu'un en récompense de ses services, de ses travaux ou par libéralité.

**Pension d'invalidité**

Pension versée au titre de l'assurance-invalidité.

**Pension de retraite**

Somme versée à titre de pension à un fonctionnaire civil ou militaire qui se retire du service ou à un salarié qui quitte son emploi après un nombre déterminé d'années.

Par abréviation: retraite.

**Pension de réversion**

218

Celle qui est accordée au conjoint survivant de l'assuré lorsque ce conjoint ne peut obtenir, en raison de son activité professionnelle, une pension, rente ou allocation quelconque d'un régime de sécurité sociale.

**Pension de vieillesse**

Prestations d'assurance-vieillesse ou somme versée par l'État à titre de pension à tous les citoyens quand ils ont atteint un certain âge.

**Pensionné**

Celui qui bénéficie d'une pension.

**Personne à charge**

Celle dont l'assuré doit assurer la subsistance parce que ses ressources sont inférieures à un maximum fixé. Exemples: Le conjoint, les enfants à charge.

**Personne physique**

L'industriel, le commerçant ou tout autre individu vivant, actionnaire ou propriétaire d'une compagnie ou d'une société, par opposition à la personne morale qui est la société elle-même, simple création juridique.

**Pièces d'état civil**

Pièces administratives relatives à la naissance, au mariage, au divorce, au décès.

**Précompte**

Prélèvement légal et obligatoire opéré au moment de la paye sur le montant du salaire.

**Précompter**

Déduire à titre de retenue préalable. Le montant de la cotisation ouvrière à la Sécurité sociale est précompté par l'employeur sur le salaire de l'employé lors de chaque paye.

## **Prestations (n.f. pl.)**

Fournitures en nature ou en espèces livrées en vertu d'une loi, d'un contrat d'assurance.

## **Prestations en espèces**

Les indemnités, les pensions ou rentes payées à l'assuré en vertu d'un contrat.

## **Prestations en nature**

Les soins, médicaments, etc., qui sont fournis à l'assuré en vertu d'un contrat d'assurance.

219

## **Prestations médicales**

Celles qui sont fournies par les médecins.

## **Prestations légales**

Celles auxquelles l'assuré ou son ayant droit peut prétendre aux termes de la loi.

## **Prestations sociales**

Prestations servies par la Sécurité sociale, par les assurances sociales.

## **Prime**

Somme que l'assuré doit payer à l'organisme assureur. Somme allouée à un assuré social qui se soumet à certains examens favorisant la prévention des maladies. Exemple: la prime de maternité versée aux femmes qui ont subi les examens prénataux dans les délais prescrits.

## **Prise en charge**

Action par laquelle un organisme assureur assume, en vertu d'un contrat, la responsabilité financière des soins que nécessite l'état du malade. Exemples: la prise en charge du malade, la prise en charge de l'hospitalisation.

## **Prix de journée (et non per diem)**

Fraction des frais d'hospitalisation des malades dans les différentes catégories d'hôpitaux, fixée chaque année par convention entre l'hôpital et l'État et correspondant aux frais de séjour d'une journée.

## **Professions libérales**

Celles qui groupent des travailleurs intellectuels indépendants.

## **Rente**

Somme fixe touchée chaque année sur un capital aliéné par contrat.

## **Régime (et non plan)**

Ensemble des règles qui régissent les modalités d'application d'une assurance sociale ou privée à un groupe d'assurés. Exemples: régime général, régime facultatif, régimes spéciaux, régime obligatoire, régime agricole, régime des cadres, régime des militaires, régime des étudiants.

220

## **Revalorisation d'une pension ou d'une rente**

Pension ou rente multipliée par un coefficient établi d'après la hausse des salaires survenue au cours de l'année écoulée.

## **Risques**

Du point de vue de l'assuré: éventualité aux conséquences préjudiciables et dont il est responsable. Du point de vue de l'assureur: éventualité dont la réalisation entraîne pour l'organisme assureur l'obligation de payer. Exemples: risques-vieillesse, risques-maladie, risques-décès, risques-maternité, risques-invalidité, gros risques, petits risques. Par extension, ce mot désigne l'objet même qui est assuré.

## **Risques garantis**

Risques couverts par un contrat d'assurance.

## **Sécurité sociale**

1° Ensemble des textes législatifs et réglementaires qui ont pour objet de garantir les particuliers et les familles contre certains risques.

2° Ensemble d'institutions assurant la sécurité d'une part croissante de la population à l'égard d'un certain nombre de besoins.

## **Secours**

Forme d'allocation exceptionnelle accordée à des personnes dans le besoin.

## **Sécurité sociale contributive**

Sécurité sociale assurée par les cotisations des assurés sociaux.

## **Sécurité sociale distributive**

Sécurité sociale assurée à tous les citoyens sans qu'il y ait cotisation.

**Service (souvent au pluriel)**

1° Organisme, partie d'un organisme, d'une administration, d'un établissement ou groupe d'organismes, destiné à fonctionner pour un usage déterminé, dans l'intérêt de l'État, du public ou de l'ensemble dont il fait partie. Exemples: le service national de santé en Grande-Bretagne, le service d'hospitalisation du Québec, le service des consultations externes dans un établissement hospitalier, le service des prestations dans une compagnie d'assurance.

2° Produit de l'activité de l'homme destiné à la satisfaction d'un besoin humain, mais qui ne se présente pas sous l'aspect d'un objet matériel. Dans le cas des professions médicales ou paramédicales, les services rendus portent le nom spécifique de soins.

**Sinistre**

Terme d'assurance générale qui s'emploie quelquefois par analogie dans l'assurance-maladie. Fait dommageable pour soi-même ou pour autrui et de nature à mettre en jeu la garantie de l'assureur. Exemples: évaluer, payer le sinistre, déclaration de sinistre.

**Soins**

Ensemble des moyens auxquels ont recours les professions médicales et paramédicales pour aider les particuliers à recouvrer ou à conserver la santé.

**Système de la liberté subsidiée**

Système d'assurance sociale dans lequel subsistent des mutuelles ou des sociétés sans but lucratif qui bénéficient d'une aide de l'État.

**Système de l'entente directe**

Mode traditionnel de détermination des honoraires entre le médecin et son client.

**Système de la capitation**

Mode de rémunération du médecin par lequel celui-ci reçoit un montant fixe proportionnel au nombre de clients inscrits sur sa liste.

**Système social de couverture du risque maladie**

Ensemble des mesures qu'un État ou une collectivité prend pour couvrir les citoyens contre le risque maladie. La différence de sens entre système et régime est bien illustrée par l'exemple suivant: le système français d'assurance-maladie comporte différents régimes (V. régime).



## **Système de l'agrément**

Système par lequel les organismes assureurs exercent un choix entre les praticiens qui désirent exercer dans le cadre du régime d'assurance-maladie. L'organisme assureur et le praticien sont libres, chacun en ce qui le concerne, de signer ou de ne pas signer le contrat que comporte le régime.

## **Tarif**

Tableau ou liste des honoraires des praticiens et des auxiliaires médicaux.

222

## **Tarif applicable**

Tarif qui peut être appliqué après approbation par les autorités compétentes.

## **Tarif conventionnel**

Tarif établi par convention.

## **Tarif dégressif**

Tarif comportant une diminution du montant de la rémunération à l'acte ou à la capitation quand le nombre d'actes ou de clients dépasse un nombre fixé.

## **Tarif d'autorité**

Tarif établi unilatéralement par l'État ou son représentant.

## **Tarif d'honoraires**

Liste, tableau des honoraires.

## **Tarif indicatif**

Tarif suggéré par un syndicat médical ou un organisme autorisé mais qu'aucun médecin n'est tenu de suivre.

## **Tarif opposable**

Tarif que sont tenus d'appliquer, dans le cadre de la convention, les praticiens qui y adhèrent, par le fait de leur affiliation au syndicat contractant ou d'une déclaration individuelle.

## **Tarif-plafond**

Tarif qui, en vertu d'un arrêté ou d'une loi, constitue un maximum qui ne peut être dépassé que dans certaines conditions précises.

## **Tarif-plancher**

Tarif qui constitue un minimum.

**Tarifer les honoraires**

En établir la liste.

**Tarification**

Action de tarifer.

**Ticket-moderateur**

En France, quote-part du coût des soins que l'assurance-maladie laisse à la charge de l'assuré.

Le Comité recommande l'emploi de l'expression participation aux frais.\* 223

**Tiers-payant**

L'organisme qui, en vertu d'une convention, verse directement au médecin les honoraires qui lui sont dûs pour le traitement d'un malade. Système qui comporte une telle modalité.

**Titre**

Acte écrit qui établit un droit. Exemples: titre de rente, titre de pension.

**Titulaire**

Personne qui, en vertu d'un titre, bénéficie d'une rente, d'une pension.

**Vacation**

Rémunération versée aux médecins ou aux auxiliaires médicaux pour le temps (appelé vacation) qu'ils consacrent à un service. Exemples: les médecins vacataires, le taux des vacations.

**Viager, viagère**

Qui est limité à la durée de la vie. Exemples: rentes viagères, secours viager.

**Viser**

Valider une pièce en apposant sa signature, son visa. Exemples: viser la feuille de maladie, viser une ordonnance (dans les cas de renouvellement d'ordonnance).

---

\* Ne pourrait-on pas dire également quote-part de l'assuré ou franchise, en employant un terme qu'utilisent les autres assurances? A.

## A S S U R A N C E S

---

### BIBLIOGRAPHIE

Lasne, Michel. *Les Assurances sociales*, coll. Manuels de législation et de pratique sociale, publiée par les éditions sociales françaises, 1961.

Hatzfeld, Henri. *Le grand tournant de la médecine libérale*, éd. ouvrières, coll. Relations sociales, Paris, 1964.

Robert, Paul. *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, éd. Société du Nouveau Littré, Paris, 1964, 6 vol.

224

*Codes de la Sécurité sociale, de la Santé publique, de la Famille et de l'Aide sociale*, Librairie Dalloz, Paris, 1965.

### Revues

Le Médecin de France.

Le Concours médical.

Le Supplément de la Revue du praticien